

INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE DE KINSHASA

Centre des Recherches Interdisciplinaires sur la Gestion et le Développement (CRIGED)

Revue Congolaise de Gestion

Problématique de création des petites et moyennes entreprises par les jeunes cas des agriculteurs des plateaux des Batekes dans la commune de Maluku

KIKAYA KARUBI

- Médiaspaul, 2023

- CRIGED, 2023

www.criged-isc.org

Dépôt légal: RZ 3.02210-57592

N° ISSN: 2958-4892

Diffusion: ISC-Kinshasa, Av. du 24 Me Kinshasa-Gombe/RDC 10ème Rue Limete, n° 18 Kinshasa /

RDC www.mediaspaul.cd

Imprimerie MÉDIASPAUL - Kinshasa

Volumen°20, Mars 2023

Introduction

De nos jours à travers le monde, l'Etat a cessé d'être le gendarme de l'économie pour devenir un partenaire d'autres acteurs de la vie économique. Les petites et moyennes entreprises (PME) de par leur vocation sont les partenaires incontournables de l'Etat dans la recherche du bien-être social résultant du développement socio-économique.

C'est le cas dans la plupart des pays développés comme les USA, la Belgique, le Canada, la Grande Bretagne et bien d'autres qui se sont investis dans la promotion de ce secteur qui participe activement dans le processus de développement de leurs nations.

Cependant, en République Démocratique du Congo, les PME ont évolué, depuis environ trois décennies, dans un environnement particulièrement difficile compte tenu de l'environnement politique et économique défavorable ainsi que d'un cadre réglementaire inadapté et mal appliqué. Cette situation a mis les PME dans un état d'essoufflement et a conduit à une forte baisse de leur activité. La plupart des PME ont été créées dans le but d'exploiter les opportunités que présente un environnement protectionniste.

Par ailleurs, depuis une décennie, un faible rétablissement commence à s'apercevoir. Les congolais commencent à retrouver l'esprit d'entreprise. Pour la première fois depuis la fin des années 92, le rythme de 200 entreprises nouvelles par an est dépassé. La conjoncture économique va dans le sens de la libération des énergies créatrices. Grâce à elle, entreprendre redevient naturel.

Cependant, le secteur agricole est le premier secteur qui affiche le faible taux de création des petites et moyennes entreprises. Cela est dû notamment au fait que l'agriculture est en majorité une agriculture vivrière de subsistance. C'est face à cette situation que nous nous proposons au cours de cette étude d'analyser les problèmes qui empêchent les jeunes agriculteurs à créer des petites et moyennes entreprises dans la ville province de Kinshasa plus particulièrement au Plateau des Batékés dans la Commune de Maluku.

La question de départ de cette étude est la suivante :

- Quelles sont les obstacles qui empêchent les jeunes agriculteurs du Plateau des Batékés de créer des petites et moyennes entreprises ?

Cet article comprend, outre l'introduction et la conclusion, deux points intitulés comme suit :

- Le premier élucide les concepts de base et présente le champ empirique de l'étude :
- Et le deuxième et dernier point a trait à l'étude de cas et présentation des résultats de recherche sur l'analyse des problèmes qui empêchent les jeunes agriculteurs du Plateau des Batékés à créer des petites et moyennes entreprises.

1. Elucidation conceptuelle et présentation champ empirique

1.1. Définitions des concepts

1.1.1. Agriculture

L'agriculture dans son acception large désigne l'ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme. En plus donc de la culture des végétaux, sont également prises en compte les activités d'élevage, de pêche et de chasse (De France, 2001).

Du point de vue économique, l'agriculture représente un secteur d'activité, une activité génératrice de revenus à partir de l'exploitation des terres, de la culture des animaux, etc. A ce titre, elle contribue à la formation du revenu national et emploie de la main d'œuvre. principes d'économie politique peuvent donc s'appliquer à l'agriculture comprendre différents les mécanismes qui concourent à son fonctionnement en tant qu'activité économique. Il s'agit des mécanismes de production, de maximisation du profit, de formation des prix, d'écoulement du produit, etc. C'est un secteur d'activité doté d'un caractère spécifique pour l'économie d'un pays ; il répond au besoin le plus important de l'être humain : l'alimentation (Aly Mbaye, et al., 2007).

1.1.2. Entrepreneuriat

L'Entrepreneuriat est l'action de créer de la richesse et/ou de l'emploi par la création ou la reprise d'une entreprise. Il est l'action de constituer une nouvelle organisation et en particulier « une entreprise ».

Gatner (1990) s'est beaucoup intéressé à la question de définition de l'entrepreneuriat. Il a interrogé des experts avec la méthode Delphi en essayant de répondre à la question suivante « Qu'est-ce qu'on entend par entrepreneurship? ». Il a déterminé à la suite de cette étude 8 thèmes relatifs à l'entrepreneuriat :

- L'entrepreneuriat touche à l'entrepreneur comme un individu ayant des caractéristiques particulières :
- L'entrepreneuriat a trait à l'innovation en général :
- L'entrepreneuriat c'est la création d'une organisation :
- L'entrepreneuriat c'est la création de valeur :
- Certains réservent l'entrepreneuriat au seul secteur privé, d'autres estiment qu'il peut concerner le secteur public :

- L'entrepreneuriat intéresse les organisations à forte croissance .
- L'entrepreneuriat concerne les dirigeants propriétaires (Kambilolo Zaburo, 2016).

Tohon renchérit en disant que l'entrepreneuriat consiste à prendre des risques. L'entrepreneur est une personne qui est prête à mettre en jeu sa carrière et sa sécurité financière pour mettre en œuvre une idée, à mettre son temps et son capital dans une entreprise risquée. L'entrepreneuriat est donc un processus de découverte, d'évaluation et d'exploitation d'occasions (Tohon, 2002).

Ainsi, l'entreprenant est un entrepreneur individuel, personne physique qui, sur simple déclaration prévue dans l'Acte uniforme, exerce une professionnelle activité civile. commerciale, artisanale ou agricole (Pougoue & Kuate Tameghe, 2011). C'est quelqu'un qui agit, non en fonction des ressources qu'il contrôle actuellement, mais qui poursuit inlassablement une occasion (Encyclopédie libre, 24 avril 2017).

1.1.3. Petite et moyenne entreprise (PME)

Pour Gingembre Léon (Lelarge, 1998, p. 249), les PME sont celles qui sont exploitées par des patrons qui risquent dans leurs affaires, leurs propres capitaux et qui exercent dans ces affaires, une administration et des techniques effectives, et qui ont des contacts directs et permanents avec leur personnel.

Maryse Salles définit les PME comme étant des entreprises dont la taille, définie à partir du nombre d'employés, du bilan ou du chiffre d'affaires, ne dépasse pas certaines limites : les définitions de ces limites diffèrent selon les pays (Salles, 2003).

Pierre André Julien et Michel Marchesnay définissent quant à eux les PME par les critères suivants :

- La personnalité de la gestion .
- Le processus de décision simple et rapide :
- Le système d'information peu complexe :
- Le système d'information et de la recherche d'un environnement stable (Julien & Marchesnay, 1998).

Enfin, la loi n° 004/2002 du 21 février 2002 portant code des investissements entend par PME, entités économiques constituées soient sous forme d'entreprises individuelle soit sous forme d'entreprise sociétaire. Sous la première forme, la propriété revient aux personnes physiques et le chef d'entreprise est tenu d'assurer lui-même les fonctions de gestion financière et administrative. Sous la seconde forme, il s'agit de la société employant au moins 5 travailleurs (Miller & Shakira, 2016).

1.2. Théories sur l'entrepreneuriat1.2.1. Caractéristiques de l'entrepreneuriat

Dans la littérature, il y a plusieurs l'entrepreneuriat. caractéristiques de L'entrepreneur est un leader qui est la force motrice à l'origine des faits économiques. L'entrepreneur est un visionnaire, un stratège. Etant visionnaire, il doit savoir où il faut aller (ses vues étant plus vastes que la réussite) : être capable de susciter l'engagement d'autrui. avoir évaluation lucide de soimême, connaître ses forces et ses limites (Encyclopédie libre, 24 avril 2017).

1.2.2. Type d'entrepreneuriat

Il peut exister autant des types d'entrepreneuriat qu'il y a de types d'entreprises et/ou d'entrepreneurs. Ainsi, il y a l'entrepreneuriat public, l'entrepreneuriat privé, l'entrepreneuriat social, etc.

Considérant les critères de la légalité, du nombre d'entrepreneurs, de la durée de l'activité, du sexe, du statut juridique de l'entrepreneur, l'entrepreneuriat peut être classifié en :

- 1. Entrepreneuriat formel et informel: l'entrepreneuriat formel comprend les activités relatives à l'économie formalisée c'est-à-dire les activités autorisées et reconnues par l'Etat alors que l'entrepreneuriat informel est relatif aux activités qui s'exercent dans le noir, enregistrées par l'Etat. On peut avoir aussi l'entrepreneuriat souterrain, par analogie à l'économie souterraine qui concerne les activités prohibées et illicites:
- 2. Entrepreneuriat individuel entrepreneuriat collectif l'entrepreneuriat individuel, c'est la volonté d'une personne d'acquérir démarquer, plus d'indépendance et de liberté sans qu'intervienne une autorité. L'entrepreneuriat individuel correspond en fait au travail indépendant. L'entrepreneuriat collectif 011 communautaire caractérisé par un groupe d'individus qui décèlent un même besoin et qui choisissent d'unir leurs efforts afin de répondre à ce besoin :
- 3. Entrepreneuriat occasionnel et entrepreneuriat durable : selon la durée de l'activité, l'entrepreneuriat occasionnel reprend les activités temporaires, journalières,... alors que l'entrepreneuriat durable correspond

aux activités et surtout aux sociétés dont l'exploitation dure longtemps :

- 4. Entrepreneuriat féminin et entrepreneuriat masculin : certaines activités peuvent être exclusivement exercées par les femmes alors que d'autres peuvent être spécifiques aux hommes. Dans le cadre de notre sujet nous expliquons l'impact que le type entrepreneuriat féminin peut avoir sur l'activité économique de notre pays :
- 5. Entrepreneuriat privé, entrepreneuriat public et entrepreneuriat social : ici le critère est le statut juridique de l'entreprise. Le privé concerne les entreprises du secteur privé : le public, les entreprises du secteur public et l'entrepreneuriat concerne les différentes social entreprises du secteur de l'économie sociale (Labeaume, 2008).

1.3. Création d'une petite et moyenne entreprise

1.3.1. L'idée

Tout projet de création de petite et moyenne entreprise commence par une idée. Pour concrétiser le projet dans les meilleures conditions, l'idée doit tenir compte de ce qui suit. :

- Eviter les idées qui nécessitent de grandes quantités de capital de démarrage ou une grande base d'actifs fixes :
- Des sommes importantes qui peuvent être difficiles à trouver et peuvent diluer la propriété de l'entrepreneur :
- Rechercher des opportunités avec un retour sur investissement rapide (Julien, 2004).

1.3.2. Les différents types d'idées

Aucune idée n'a jamais prouvé sa supériorité sur une autre dans le domaine de la création de PME. Au départ, une innovation technologique révolutionnaire n'a pas plus d'atouts qu'une simple opportunité commerciale sur un marché banal. Les différents types d'idées sont :

- a) L'idée provenant d'une activité connue et déjà exercée :
- b) L'idée provenant des autres ou des idées des autres :
- c) L'idée provenant d'une opportunité qui se présente, dans ce cas il faut être en disposition favorable, il faut être ouvert d'esprit car le monde change vite, être rapide :
- d) L'idée de création provenant d'une nouvelle technologie ou l'utilisation d'une nouvelle technique par rapport aux autres :
- e) L'idée provenant d'une innovation : création d'un nouveau produit, d'un nouveau secteur, ... (Amisi Herady, 2014)

Il est préférable de confronter son idée avec son environnement mais tout en veillant à ce que l'idée ne soit pas volée.

Pour ce faire, il convient d'user du droit d'auteur ou du droit de propriété industrielle sur le plan légal.

1.3.3. Types de PME en République Démocratique du Congo

On distingue les PME par leur régime fiscal applicable. Ainsi, d'après le décret-loi n°086 du 10 juillet 1998 modifié et complété par la loi n°06/004 du 27 février 2006, il y a quatre catégories des PME ci-après :

1°) Les PME de la première catégorie dont le chiffre d'affaires annuel excède 12.000.000Fc. Elles sont soumises au régime de droit commun c'est-à-dire l'imposition au taux proportionnel de 40% actuellement sur le bénéfice ou

- profit réalisé. Pratiquement, c'est le même régime d'imposition que celui applicable aux sociétés.
- 2°) Les PME de la deuxième catégorie dont le chiffre d'affaires annuel se situe entre 12.000.000 Fc et 6.000.000Fc. Elles sont imposées suivant des bases réelles annuelles des revenus et du chiffre d'affaires qu'elles réalisent. C'est le régime du réel suivant le barème d'imposition au taux progressif des personnes physiques prévu par la loi.
- 3°) Les PME de la troisième catégorie dont le chiffre d'affaires se situe entre 6.000.000Fc et 3.000.000Fc. Elles sont soumises au régime d'imposition forfaitaire.
- 4°) Les PME de la quatrième catégorie dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 3.000.000Fc. Elles sont soumises au régime de la Patente et acquittent un impôt forfaitaire par quotité trimestriel suivant les taux fixés par l'A.M n° 041 du 17 Novembre 1998 complété et modifié par l'A.M n° 080 du 26 Février 2002.

1.3.4. Guichet unique de création d'entreprises

Pour faciliter la création d'entreprises, la République Démocratique du Congo a créé, par le Décret n°12/045 du 1er novembre 2012, le Guichet Unique de création d'entreprises. C'est un service unique de facilitation rapide de création d'entreprise, personnes physiques morales. Un centre unique d'accomplissement des formalités : statué comme un service public doté d'une autonomie administrative et financière : et placé sous l'autorité directe du Ministère de justice.

En premier lieu, il est évident de démontrer que le guichet unique a pour mission principale la facilitation du processus de création d'entreprises en R.D.C. et ainsi d'éviter aux opérateurs économiques d'errer de services en services pour les formalités administratives qui étaient jadis un parcours de combattant afin de répondre à la question de l'amélioration du climat des affaires (ANAPI, Décembre 2013).

A cet effet, le guichet unique de création d'entreprise a pour vocation majeure entre autres : de recevoir les demandes de création d'entreprise provenant des personnes physiques ou morales, de nationalité congolaise et/ou étrangère : procède en son sein, dans les conditions de transparence, d'efficacité et de célérité, à l'accomplissement de toutes les formalités requises dans la chaine de création d'entreprise ou d'installation de filiales, représentations ou succursales d'entreprises étrangères en RDC rassemble et délivre tout document nécessaire à la création d'entreprise (Amisi Herady, 2014).

Outre cette mission, cette institution possède des atouts majeurs qui se traduisent en terme de promptitude, de transparence, d'efficacité, de fiabilité et de facilitation. A cet effet, la promptitude est caractérisée par l'accomplissement rapide (trois jours suffisent pour l'exécution) de toutes les formalités et ainsi voir son entreprise créée.

Authentification des statuts, immatriculation au RCCM, publication des statuts au journal officiel, numéro d'identification nationale, autorisation d'ouverture d'une activité économique et commerciale (par l'autorité communale) :

La transparence est traduite par l'affichage de toute procédure, de tous les éléments constitutifs du dossier (personne morale et personne physique), des coûts globaux des formalités.

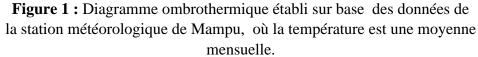
Fort de ce qui précède, il convient d'expliciter quelques modalités des procédures de création d'entreprise selon le guichet unique de création. À cet effet, il est évident de citer entre autre :

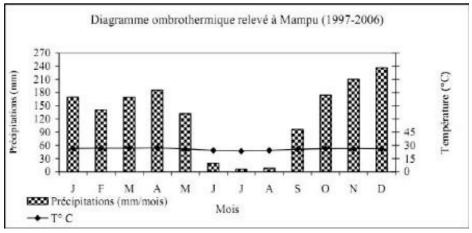
- 1°) Remplir le formulaire de demande, disponible au Guichet Unique de Création d'Entreprise ou dans son site web.
- 2°) Déposer son dossier à la réception (ou s'enregistrer sur internet).
- 3°) Obtenir la note de réception au Guichet unique et effectuer le paiement des frais à la banque.

1.4. Présentation du plateau des Bateke

Selon la classification de Köppen, le climat sur les plateaux Batéké est du type Aw4, ce qui correspond à un climat tropical chaud humide de type subéquatorial. On y observe une saison des pluies de 8 mois s'étendant de miseptembre à mi-mai avec une inflexion de pluviosité en janvier et février. S'ensuit une saison sèche de mi-mai à mi-septembre (Biloso & Lejoly, 2006). La Figure cidessous présente un diagramme ombrothermique établi au sein de la station météorologique de Mampu (Biloso, 2010). Les précipitations annuelles sont d'environ 1500 mm répartis sur une centaine de jours.

La région du plateau des Batéké présente une température moyenne mensuelle assez basse (24-25°C) mais avec des écarts thermiques faibles et une humidité relative moyenne de 80%. Comme le montre la Figure 2.1, les températures moyennes au cours de l'année sont relativement stables avec une très légère tendance à la baisse durant les mois de juin, juillet et août. Au cours de ces 3 mois, une température minimale de 10°C peut tout de même être observée.





Ibi-Village est longé du côté Ouest par la rivière Duale et du côté Est par la rivière Lufimi comme on peut l'observer sur la Figure 2. La Lufimi est traversée par la rivière Ibi qui fournit toute la zone en eau potable. Le relief est assez homogène sur les 4500 hectares de puits de carbone, avec une altitude comprise entre 642 et 678 m et

descendant jusqu'à 300 m dans les vallées plus encaissées.

Les sols du plateau des Batéké sont classés comme arénosols : il s'agit de sols sableux comprenant les sols développés après altération de sédiments riches en quartz ou encore ceux développés sur des sables récemment déposés. Ils sont caractérisés par un pH de l'eau inférieur à 5 et une faible CEC, dominée par l'aluminium; d'un point de vue physique, ils présentent une très faible rétention en

eau. Ceci réduit fortement la valeur agricole de ces sols en favorisant l'emploi d'un itinéraire de culture sur brûlis.

Figure 2. Localisation du centre d'activité d'Ibi-Village, plateau des Batéké, RDC



Les écosystèmes présents sur le plateau des Batéké sont étroitement conditionnés par le relief. En effet, comme vu plus haut, les plateaux sont entrecoupés par de nombreuses et profondes vallées abondamment irriguées. Les paysages alternent donc entre des savanes et des galeries forestières (de type périguinéen) dans les vallées ou les pentes raides, qui sont maintenant fortement dégradées par l'agriculture itinérante. On compte une très grosse majorité de savanes (savanes arbustives et herbeuses) sur plus de 90% de la surface du plateau.

2. Etude de cas et résultats de recherche sur l'analyse des problèmes qui empêchent les jeunes agriculteurs du plateau des Bateke à créer des petites et moyennes entreprises

2.1. Analyse descriptive du déroulement de l'enquête

2.1.1. Choix de l'échantillon

Une première façon d'exploiter la notion d'échantillon est de déterminer les limites de confiance entre la notion d'échantillon et les caractéristiques de la population. Une deuxième façon de voir est de trouver la différence entre un échantillon et la population cible à partir d'une caractéristique donnée.

Dans notre cas, nous avons eu recours à un échantillon occasionnel composé de 50 jeunes agriculteurs et entrepreneurs agricoles (jeunes femmes et hommes) exerçant leurs activités aux plateaux de Batéké, Commune de Maluku, Ville Province de Kinshasa en République Démocratique du Congo. Nous avons interrogé les sujets qui étaient disposés. Les valeurs que nous trouverons dans nos différents tableaux proviennent dépouillement des réponses reçues de ces entrepreneurs interrogés et ayant bien voulu répondre à nos questions.

2.1.2. Identification des enquêtés

L'identification des enquêtés a porté sur trois variables à savoir : Etatcivil, tranche d'âge des enquêtés et activités exercées. Le tableau suivant donne la fréquence observée au niveau de chaque variable.

Tableau n°1 : Identification des enquêtés

Modalités	Nombre	Taille de l'échantillon par %
Etat-civil		
Marié	30	60
Célibataire	16	32
Divorcé (e)	04	08
Total	50	100%
Tranche d'âge		
De 18-25 ans	10	20
De 26-35 ans	12	24
De 36 ans et plus	28	56
Total	50	100%

Source : Résultat de notre enquête

De ce tableau nous constatons que :

- En ce qui concerne l'étatcivil, 60% des jeunes agriculteurs interrogés étaient des mariés : 32% des célibataires et enfin 8% des divorcés :
- Pour ce qui est de la tranche d'âge, 56% étaient compris entre 36 et plus ; 24% entre 26 ans et 35 ans et 20% entre 18 et 25 ans.

2.1.3. Dépouillement du questionnaire

La présentation et l'analyse se fait question par question, en utilisant les fréquences relatives exprimées en pourcentage pour toutes les questions fermées. Et la technique d'analyse de contenu pour les questions ouvertes.

2.2. Opinions des jeunes agricoles enquêtés

Question n• 1 : Quelle est la superficie de votre surface agricole ?

Tableau n° 2 : Surfaces agricoles brutes et utilisées des jeunes agriculteurs

, j				
D 1 ·	Surface Brute		Surface Utilisée	
Rubriques	Fréquence	%	Fréquence	%
Moins d'un hectare	36	72	46	92
De 1 à 5 hectares	13	26	04	08
Plus de 5 hectares	01	02	00	00
Total	50	100	50	100

Résultat de notre enquête

Il ressort de ce tableau n°2 que la superficie des surfaces agricoles brutes de 72% de nos enquêtés est moins d'un hectare, de 26% de nos enquêtés est comprise entre 1 et 5 hectares et de 2% de nos enquêtés est de plus de 5 hectares.

Alors que la superficie des surfaces agricoles utilisées de 92% de nos enquêtés est moins d'un hectare et de 8% de nos enquêtés est comprise entre 1 et 5 hectares.

Question n°2: Quelles cultures pratiquezvous dans vos exploitations agricoles?

Tableau n°3 : Culture pratiquée par les jeunes agriculteurs

Rubriques	Fréquence observée	Fréquence totale	Pourcentage
Manioc	38	50	76
Maïs	08	50	16
Riz	01	50	02
Arachide	01	50	02
Banane plantain	03	50	06
Légumes	32	50	64
Huile de palme	10	50	20
Pêche	01	50	02
Poissons (pisciculture)	06	50	12

Source : Résultat de notre enquête

De ce tableau, il se dégage un constat selon lequel le manioc est la culture de base des jeunes agriculteurs enquêtés car 76% de nos enquêtés la cultive, suivi des légumes cultivées par 64% de nos enquêtés, puis de l'huile de palme cultivée par 20% de nos enquêtés. Le maïs est cultivé par 16% de nos enquêtés, la

pisciculture est exercée par 12% de nos enquêtés, la banane plantain est cultivée par 6% de nos enquêtés, les restes à savoir le riz, l'arachide et la pêche est pratiquée chacune par 2% de nos enquêtés.

Question n°3 : Quelle système agricole utilisez-vous parmi les systèmes ciaprès ?

Tableau n°4 : Système agricole appliqué

Rubrique	Fréquence	Pourcentage
Système traditionnel (ou itinérant sur brûlis)	21	42
Système intermédiaire	28	56
Système moderne	01	02
Total	50	100

Source : Résultat de notre enquête

Les résultats à cette question nous révèlent que 56% des jeunes agriculteurs des plateaux de Batéké enquêtés utilisent un système de production agricole intermédiaire c'est-à-dire structuré en association des techniques traditionnelles et modernes : 42% de nos enquêtés utilisent un système traditionnel ou itinérant sur brûlis c'est-à-dire ne recourent qu'à la main d'œuvre familiale et n'utilisent pas les intrants modernes et rien que 2% de nos enquêtés utilisent un système moderne productivité par are ? c'est-à-dire recourent à la mécanisation et à l'usage à grande échelle des intrants dans leurs exploitations agricoles.

Question n°4 : Pouvez-vous nous donner le type de main d'œuvre utilisé et leur

Critères	Fréquence	Pourcentage
Salariale	04	08
Familiale	21	42
Salariale et familiale	25	50
Total	50	100

Source : Résultat de notre enquête

50% de nos enquêtés utilisent la main d'œuvre salariale et la main d'œuvre familiale, 42% utilisent rien que la main d'œuvre familiale et 8% n'utilisent que la main d'œuvre salariale.

Question n°5 : Quelle activité réalisezvous après la récolte ?

Tableau n°5 : Participation à la chaîne de valeur

Opinions	Fréquence observée	Fréquence totale	Pourcentage
Transformation	08	50	16
Stockage et emballage	15	50	30
Transport	50	50	100
Distribution	09	50	18

Source : Résultat de notre enquête

Les résultats du tableau ci-dessus nous montrent que les jeunes agriculteurs pratiquent comme activité post-récolte les activités suivantes : Tous transportent leur produit vers soit les lieux de stockage, soit vers leurs lieux d'habitation, ... : 28% stockent leur récolte : 18% distribuent leur récolte : 16% transforment leur récolte : et seul 2% font emballés leur récolte.

Question n°6: Avez-vous déjà transporté et commercialisé vos produits agricoles du plateau des Batékés vers le milieu urbain de Kinshasa?

Tableau n°6: Transport du lieu de production au lieu de vente et commercialisation à Kinshasa

Opinions	Fréquence	Pourcentage
Oui	39	78

Non	11	22
Total	50	100

Source : Résultat de notre enquête

78% de jeunes agriculteurs enquêtés ont transporté et vendu leurs produits agricoles du Plateau des Batékés aux lieux de vente dans le milieu urbain à Kinshasa contre 22% des jeunes agriculteurs qui ne les vendent pas aux lieux de vente du milieu urbain de Kinshasa.

Question n°7: Est-ce que ces ventes vers les milieux urbains de Kinshasa vous ont permis d'accroître votre revenu ou de rendre votre production agricole commerciale

9

Tableau n°7: Impact de la commercialisation des produits agricoles sur le revenu

Opinions	Fréquence	Pourcentage
Oui	36	92
Non	03	08
Total	39	100

Source : Résultat de notre enquête

92% de nos enquêtés affirment que les ventes de leurs produits vers les milieux urbains leur ont permis d'accroître leur revenu et/ou de rendre leur production agricole commerciale contre 8% qui trouvent que cela n'a pas eu d'impact sur leurs activités agricoles.

Question n°8 : Avez-vous déjà formalisé votre activité en créant une entreprise ?

Tableaux n°8 : Création d'entreprise par les jeunes agricoles

Rubriques	Fréquence	Pourcentage
Non	42	84
Oui	08	16
Total	50	100

Source : Résultat de notre enquête

84% de nos enquêtés n'ont pas encore formalisé leur activité en créant une entreprise contre 16% qui ont déjà formalisé leurs activités agricoles en créant une entreprise.

Tableaux n°9 : Forme d'entreprises créées par les jeunes agricoles de Batéké

Question $n^{\bullet}9$: Quelle forme a votre entreprise?

Rubriques	Fréquence	Pourcentage
-----------	-----------	-------------

Société à responsabilité limité	00	00
Société à responsabilité limité unipersonnelle	02	25
Etablissement	06	75
Total	08	100

Source : Résultat de notre enquête

Des jeunes agriculteurs ayant déjà créés d'entreprise, 75% les ont créés sous la formation d'établissement contre 25% qui les ont créés sous la forme de Société

à responsabilité limité unipersonnelle (SARLU).

Question n°10 : Qu'est-ce qui vous empêchent à créer une entreprise ?

Tableaux n°10 : Contraintes empêchant les jeunes agriculteurs à créer d'entreprise

Rubriques	Fréquence	Pourcentage
Faible productivité	10	24
Trop des démarches à suivre	2	5
Demande beaucoup des frais	16	38
Trajet trop long	6	14
Avoir peur de l'Etat	4	10
Autres	4	10
Total	42	100

Source : Résultat de notre enquête

Des jeunes agriculteurs ayant déjà créé d'entreprise, 38% ne créent pas d'entreprise parce que ça demande beaucoup des frais, 24% à cause du fait que leurs activités ont une faible productivité, 14% à cause du fait que le trajet jusqu'au lieu de création d'entreprise est trop long, 10% parce qu'ils ont peur des institutions et services de l'Etat, 5% parce qu'il y a trop des démarches à suivre pour créer une entreprise et 10% pour autres raisons.

Ainsi, dans le souci de résoudre cette situation d'impasse et permettre aux jeunes agriculteurs des plateaux de Batéké de créer de petites et moyennes entreprises, nous suggérons :

- Aux producteurs d'améliorer leur productivité agricole : d'améliorer leurs chaînes de valeur : d'exploiter la demande locale, congolaise, des pays limitrophes et internationaux : de renforcer les efforts technologiques et leurs capacités d'innovation et d'avoir l'esprit d'initiative entrepreneuriale ;

- A l'Etat de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes agriculteurs en les accompagnant dans leurs activités à travers le financement efficace et innovant, en vulgarisant le processus de création d'entreprise ; de créer de la compétitivité pour promouvoir le développement de l'entreprise privée et d'améliorer les infrastructures et l'accès à l'énergie.

Conclusion

Nous voici arrivé au terme de cette étude intitulée : « Analyse de la problématique de création des petites et moyennes entreprises, Cas des Jeunes agriculteurs des plateaux des batékés dans la Commune de Maluku. »

En élaborant cette étude, nous avons poursuivi comme objectif celui de chercher à connaître les principaux problèmes qui empêchent les jeunes agriculteurs du Plateau des Batékés de la Commune de Maluku, dans la Ville de Kinshasa à créer des petites et moyennes entreprises.

Après enquête sur terrain et dépouillement, nous sommes arrivés aux constats suivants :

- 1°) 56% des jeunes agriculteurs des plateaux de Batéké utilisent un système de production agricole intermédiaire (c'est-à-dire en partie traditionnelle et en partie moderne):
- 2°) 92% de nos enquêtés utilisent la main d'œuvre salariale et la main d'œuvre familiale et 8% très peu des jeunes agriculteurs utilisent une main d'œuvre salariale :
- 3°) Tous les jeunes agriculteurs transportent leurs produits de leurs

- lieux de production vers leurs lieux de stockage, ou vers leurs lieux d'habitation, ...:
- 4°) 78% de ces jeunes agriculteurs transportent et vendent leurs produits agricoles du Plateau des Batékés aux lieux de vente dans le milieu urbain à Kinshasa et 92% de ceux-ci affirment que les ventes de leurs produits vers les milieux urbains leur ont permis d'accroître leurs revenus et/ou de rendre leur production agricole commerciale :
- 5°) Cependant, 84% de ces jeunes agriculteurs n'ont pas créé d'entreprise. Les raisons (selon l'ordre d'importance) qui empêchent ces jeunes à créer d'entreprise sont :
- le caractère exorbitant des frais d'ouverture ;
 - la faible productivité;
- la longueur du trajet jusqu'au lieu de création d'entreprise ; la complexité des démarch

es.